



Salaires : pourquoi ne PAS pactiser dans le 1er degré

jeudi 8 juin 2023, par [CGT educ'action](#)

La question salariale est prégnante pour tou·tes les professeur·es des écoles car ils·elles font toujours face à une flambée inflationniste historique tout en étant parmi les personnels les moins bien payés.

C'est dans ce contexte qu'a été présenté le plan de « revalorisation » pour les personnels de l'Éducation nationale qui connaissent un décrochage salarial depuis plus de 20 ans... Cette « revalorisation », qui exclut tous les personnels non-enseignants, se compose d'une partie Socle versée à tous ces personnels (environ 100€/mois minimum, sous forme indemnitaire exclusivement- ISAE- et insuffisante pour résorber l'inflation) et d'une éventuelle partie Pacte pour celles et ceux qui accepteront d'exercer des missions supplémentaires ou le pourront.

Lire la suite en cliquant sur l'image ci-dessous.

[Toutes nos analyses et tous nos tract socle & pacte ici !](#)

SALAIRES
POURQUOI NE PAS PACTISER DANS LE 1ER DEGRE
 LA CGT EDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE

DES PROMESSES NON TENUES

La question salariale est prégnante pour tous les professeur-es des écoles car ils-elles font toujours face à une fièvre inflationniste historique tout en étant parmi les moins bien payés. C'est dans ce contexte qu'a été présenté le plan de « revalorisation » pour les personnels de l'éducation nationale qui consistait en un décrochage salarial depuis plus de 20 ans... Cette « revalorisation », qui exclut tous les personnels non-enseignants, se compose d'une partie Socté versée à tous ces personnels (environ 100€/mois minimum, sous forme indemnitaire exclusivement (BAE) et l'assoufissant pour réorienter l'inflation) et d'une éventuelle partie Pacte pour celles et ceux qui acceptent d'exercer des missions supplémentaires ou le pourcent. C'est le reniement de la promesse gouvernementale de reconnaître le

LE PACTE, C'EST QUOI ?

Lettre de mission avec engagement obligatoire

C'est un engagement contractuel annuel renouvelable avec lettre de mission entre l'administrateur et les volontaires. Pour les enseignants du 1er degré, c'est 1 à 3 missions complémentaires (opérationnelles dans des briques), cumulables et chacune rémunérée 1200€ brut par an (soit 9 mois en fait)...

Cela veut dire que le maître connaît que vous ne travaillez pas assez et que pour gagner davantage, il vous faudra travailler davantage... C'est clairement évident que selon les enquêtes du maître-élève, vous travaillez déjà en moyenne plus de 43h...

Ce ne sont que des mesures « indemnitaires » (prime) et non « indiciaires » (salaire par an), ce n'est donc pas de salaire gagné, mais un montant d'indemnités supplémentaires susceptibles d'être supprimées tous les ans, au bon vouloir des IEN.

ET CONCRETEMENT ... → 1 MISSION complémentaire = 1 BRIQUE

BRIQUE 1
Soutien en classe
18h par an
C'est LA priorité du ministère.

BRIQUE 2
3 missions au choix :
• Devoirs faits en classe
• Stages de réussite pendant les vacances
• Soins renforcés à l'école...
24h par an

BRIQUE 3
2 missions au choix :
• Accompagnement des élèves à besoins particuliers
• Mise en place de projets pédagogiques portés par l'école
Attention, pas de volume

Toutes ces heures s'ajoutent à vos obligations de

LE PACTE C'EST 1 MILLIARD D'€ (1% MARGE SALARIALE DU MEN)...

Modèles de motions pour refuser le pacte dans le 1er degré :

Motion du Conseil des maître-sses contre le Pacte enseignant...

Les enseignant-es de l'école _____ réunies lors du Conseil des maître-sses de _____ 2023 dénoncent le PACTE enseignant.

Parce que les enseignant-es ne demandent pas à travailler plus (les enquêtes ministérielles indiquent déjà qu'elles-ils travaillent déjà en moyenne plus de 43h hebdomadaires et plus de 30 jours pendant les vacances des élèves)...

Parce que leurs conditions de travail et leurs rapports hiérarchiques (déjà compliqués) vont encore se dégrader et les épaissements professionnels se multiplier...

Parce qu'il va casser les collectifs de travail en générant de la concurrence entre personnels...

Parce qu'il va générer une nouvelle territorialisation de l'école en fonction des rythmes scolaires (et des interventions en collège selon les disponibilités) et des transports scolaires (surtout en milieu rural)...

Parce qu'en généralisant une rémunération par primes, le Pacte va déreguler nos obligations réglementaires de service (DRS), annualiser le temps de travail, fragiliser le statut des enseignant-es en contournant les grilles de rémunérations indiciaires statutaires garantissant le droit à la carrière, tout en ne permettant pas d'augmenter les cotisations retraite...

Parce que la rémunération indemnitaire est précaire (car soumise au bon vouloir de l'administration) et n'entre pas dans le calcul des retraites...

Parce que la rémunération indemnitaire crée de nombreuses inégalités : femmes-hommes, entre premier et second degrés...

Parce que ce Pacte ne permettra pas le rattrapage de décennies de perte de pouvoir d'achat...

Parce qu'enfin, il n'apportera aucun bénéfice pédagogique aux élèves et devrait laisser encore moins de temps aux enseignant-es pour préparer des cours de qualité et concevoir des projets ambitieux.

Pour toutes ces raisons, les personnels enseignants de l'école _____ refusent de signer le Pacte.